NUMERO IX.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 31. Janvier 1804.

De BERLIN, *le* 14. *Janvier.*

LE Prince *Frédéric-Guillaume-Charles* de *Prusse*, Frère cadet du Roi, vient d'épouser la Princeſſe *Amélie-Marie-Anne* de *Heſſe-Hombourg*, Fille cadette du Landgrave. Cette Princeſſe fit ici ſon entrée le 10. de ce mois; le même jour au ſoir, eurent lieu les Fiançailles; & avant-hier le Mariage a été célébré ſolemnellement. La pompe de ces Fêtes & un grand concours de Princes & Princeſſes, parmi leſquels la Princeſſe-Mère de la nouvelle mariée, le Prince d'*Orange-Naſſau*, ſon Fils le Prince de *Fulde*, & le Duc de *Brunswick*, ont rendu cette Réſidence très-brillante pendant ces jours derniers.

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *juſqu'au* 3. Pluviôſe (24. *Janvier.*)

„ Un Projet de Loi encore, que nous n'avons point annoncé juſqu'ici, a augmenté dernièrement le nombre de ceux ſoumis aux Aſſemblées Nationales: Il eſt relatif aux engagemens & échanges de Biens Nationaux: Les Orateurs du Gouvernement l'ont préſenté au *Corps-Légiſlatif* le 30. *Nivôſe*. Depuis ce jour, aucune nouvelle communication n'a été faite aux *Légiſlateurs*: Mais dans l'intervalle les *Tribuns* discutent publiquement les Loix propoſées; & ils vont bien-tôt paroître au *Corps-Légiſlatif*, conjointement avec les Conſeillers-d'Etat, pour y émettre & défendre l'opinion & les voeux, qu'ils auront formés à l'égard des propoſitions *Conſulaires*. Ce ſera demain que ces diſcuſſions définitives commenceront par celle du 1^er^ Titre du 2^d^ Livre du Code-Civil: Cinquante-quatre Membres du *Tribunat*, ſur 57. Votans, qu'il y avoit à la dernière Séance, ſe ſont prononcés, à l'appel nominal, en faveur de l'adoption du dit Titre. Les Séances du *Corps-Légiſlatif*, quoique moins occupées pour le moment, n'ont pas été pourtant ſans intérêt ces jours paſſés. Dans celle d'hier il a été rendu compte de l'Audience, que la Députation ſolemnelle de l'Aſſemblée, chargée de ſe rendre aux *Tuileries*, y avoit euë du Gouvernement. Mais, avant de faire connoître l'eſpèce d'Adreſſe de remercîment, votée par le *Corps-Légiſlatif* à portes fermées, au ſujet de la communication de l'*Expoſé de la ſituation de la République*, & portée par vingt-cinq Députés au Gouvernement, nous rapporterons brièvement la réponſe préalable, faite ſur-le-champ au Meſſage *Conſulaire*. Auſſi-tôt après la lecture de cette Pièce, dans la Séance du *Corps-Légiſlatif* du 25. *Nivôſe*, le Préſident *Fontanes* fit aux Orateurs du Gouvernement une courte réponſe: " Il y proteſta du „ zèle des *Légiſlateurs* pour le bien public; „ zèle, qui ne leur faiſoit voir que les in„ térêts de la Patrie & ceux du Gouverne„ ment, identifiés aujourd'hui; zèle, au„ quel la reconnoiſſance ne pouvoit rien „ ajouter, & qui, de tous les avantages „ de la nouvelle organiſation de l'Aſſem„ blée, rendoit le premier à ſes yeux ce„ lui de pouvoir manifeſter avec plus d'é„ clat & d'autorité ſes principes connus: „ Il appella le tableau de la ſituation inté„ rieure de la *France*, qui venoit d'être „ tracé, auſſi raſſurant que fidèle; il le dit „ avoué par les Députés du Peuple, raſ„ ſemblés de tous les Départemens pour le „ juger; ceux-ci avoient vu ce qu'on avoit „ peint, & ils reconnoiſſoient chacun les „ bienfaits, dont l'enſemble leur étoit pré„ ſenté: Il annonça enſuite, que le *Corps-* „ *Légiſlatif* alloit, aux termes du nouveau „ *Sénatus-Conſulte organique*, ſe former en „ Commitié-Général, pour examiner (ainſi „ s'exprima-t-il) l'importance du Meſſa„ ge & prendre une Délibération digne de „ lui & du Gouvernement." Des Séances ſecrettes eurent lieu en conſéquence; &, à la ſuite de ces Séances, fut déſignée à portes ouvertes, le 29. *Nivôſe*, la Députation ſolemnelle, chargée d'en transmettre le réſultat au Gouvernement. En même tems l'Aſſemblée adreſſa un Meſſage au Gouvernement, pour ſçavoir quel jour & à quelle heure la Députation pourroit être écoutée. Celle-ci, conformément à l'information obtenuë, ſe rendit Dimanche, 1. de ce mois, à onze heures du matin au Palais *Conſulaire*. A ſon entrée dans la Salle d'Audience, elle y trouva préſens les Mini-

ſtres, les Membres du Sénat, & ceux du Conſeil-d'Etat. Le Citoyen *Fontanes*, à la tête de la Députation, adreſſa au *Premier-Conſul*, entouré du dit Cortège, au nom du *Corps-Légiſlatif*, le Diſcours ſuivant. "

„ CITOYEN PREMIER-CONSUL, Le tableau de notre ſituation intérieure eſt celui de vos bienfaits. Le *Corps-Légiſlatif* vous remercie, au nom du Peuple *François*, de tant d'utiles travaux commencés en faveur de l'Agriculture & de l'Induſtrie, & que la Guerre n'a point interrompus. L'habitude des grandes idées fit négliger quelquefois aux eſprits ſupérieurs les détails de l'Adminiſtration. La Poſtérité ne vous adreſſera point ce reproche. La penſée & l'action de votre Gouvernement ſont par-tout à-la-fois, & dans les Campagnes fécondées par des Canaux qu'on acheve ou qu'on prépare, & dans les Cités qui s'embelliſſent de nouveaux Monumens, & dans les Arſenaux Militaires, & dans les Ateliers paiſibles des Arts, & dans les Camps & dans les Ports, & dans les Aſyles où ſe repoſe la vieilleſſe de nos Guerriers, & dans les Ecoles où s'inſtruit la Jeuneſſe de leurs Succeſſeurs, & dans les Hôpitaux qui raſſemblent toutes les miſères humaines, & dans les Temples où elles ſont toutes conſolées. "

„ Ainſi les fondemens de la Société ſe relèvent en moins de tems qu'ils n'ont été détruits. Des Loix ſages vont former les mœurs; les mœurs maintiendront les Loix; l'autorité des opinions Religieuſes affermira les Loix & les mœurs. Tout ſe perfectionne; les haines s'éteignent; les oppoſitions s'effacent; &, ſous l'influence victorieuſe d'un génie qui entraîne tout, les choſes, les Syſtêmes, les Hommes, qui paroiſſoient les plus éloignés, ſe rapprochent, ſe confondent & ſervent de concert à la gloire de la Patrie. Les habitudes anciennes & les habitudes nouvelles ſe mettent d'accord: On conſerve tout ce qui doit maintenir l'égalité des droits Civils & Politiques: On reprend tout ce qui peut accroître la ſplendeur & la dignité d'un grand Empire. Ces bienfaits, CITOYEN PREMIER-CONSUL, ſont l'ouvrage de quatre années. Tous les rayons de la gloire Nationale, qui pâliſſoient depuis cent ans, ont repris un éclat, qu'ils n'avoient point encore eu juſqu'à vous. "

„ L'appareil de la Guerre ne trouble point cette ſécurité, que nous vous devons. Votre ame ſemble avoir paſſé dans celles de tous les *François*. Un Siècle de gloire peut ſuivre un moment de danger, & c'eſt aſſez pour qu'ils ſoient invincibles. Je ne ſçais, quel ſentiment de confiance & d'audace s'eſt emparé de la Nation, & fait taire les alarmes. Ce que le préſent a déjà manifeſté, nous défend de craindre ce que l'avenir nous cache encore; il eſt permis de tout oſer à celui qui ſçait tout prévoir. "

„ Les ſentimens, que je vous exprime, ſont ceux du *Corps-Légiſlatif* tout entier. C'eſt par un mouvement unanime, qu'il a voté la Députation dont je ſuis l'interprète. Il ſe félicite d'une nouvelle organiſation, qui lui permet de communiquer plus immédiatement avec vous; & les rapports plus réguliérement établis entre le *Corps-Légiſlatif* & le Chef de l'Etat tourneront à l'avantage de l'un & de l'autre. Mais des formes plus impoſantes ne donneroient pas au *Corps-Légiſlatif* une dignité, qu'il n'auroit point eue par lui-même. Il la doit depuis longtems à ſon zèle pour la Patrie; c'eſt par la ſécurité générale que peut s'accroître la majeſté de ſes délibérations; c'eſt par la proſpérité publique que vous préparerez l'amour & le reſpect des Loix, ſur leſquelles il va délibérer. "

„ Cette Harangue ou Adreſſe a été publiée aujourd'hui par le *Journal officiel*, mais non pas ce que le *Premier-Conſul* doit avoir dit à ſon occaſion. Cependant, d'après le rapport, fait aux *Légiſlateurs* par leur Préſident, le Chef-Magiſtrat lui déclara en ſubſtance, " qu'il étoit vivement touché des ſentimens, qui lui étoient exprimés au nom du *Corps-Légiſlatif*; que la Seſſion de cette année ſeroit remplie d'objets importans; que le Code Civil ſeroit achevé; que le *Budget* ſeroit préſenté; & que le Gouvernement mettroit tous ſes ſoins, pour que l'état des dépenſes, exigées par la Guerre, fût *le moins onéreux poſſible* pour le Peuple *François*. ".

„ 5. *p. c. conſ.* 55. & demi. *Banque*, 1095.

EXTRAIT des Nouvelles de LONDRES, *du 19. Janvier.*

„ Il eſt connu, que l'Anniverſaire de la naiſſance de la Reine, quoiqu'elle ſoit née le 19. Mai, ſe célébre néanmoins, pour des raiſons de convenance, le 18. Janvier, & qu'alors la Nobleſſe attachée à la Cour, & les Perſonnes les plus diſtinguées par leur rang ou leurs richeſſes, ſe font un devoir de déployer tout ce que la magnificence, l'art ou le luxe, peuvent étaler de plus éblouiſſant en parure d'Habits ou en Equipage. Ce jour, (la Reine étant entrée le 19. Mai dans ſa ſoixantième année,) a donc été célébré hier avec tout l'éclat & la richeſſe, dont un *Gala* de Cour eſt ſuſceptible parmi une Nation, qui abonde en tréſors & en moyens. Cependant cette brillante Fête a manqué d'une partie très-eſſentielle; — c'eſt, la préſence du Roi. On ſçait, que ce Prince, très-ſimple d'ailleurs dans ſon extérieur, ſe fait un devoir de donner, à la Fête de la Reine, dans ſes habits & ſes ornemens, l'exemple de l'élégance & de la ſplendeur, comme réciproquement la Reine le fait à la Fête de

son Epoux. Cette fois-ci le Roi n'a pu assister au Cercle. Il se trouvoit mal depuis quelques jours. Il travailla encore avant-hier avec le Duc d'*York*, son Fils, Commandant en chef des Forces de terre, dans le Département Militaire, & avec le Premier-Ministre, Mr. *Addington*, dans celui des Affaires-Etrangères. Cependant l'on apprit, que S. M. étoit incommodée; &, sur les demandes qu'on fit avant-hier au Palais de *la Reine*, concernant son état, il fut répondu, que sa santé en général étoit bonne, mais qu'Elle avoit le pié enflé, ce qui l'empêchoit de marcher. Suivant quelques rapports, l'indisposition est du genre rhumatique, de sorte que l'enflure de la jambe ou du pié seroit causée par l'humeur catarrhale, qui s'est jettée sur cette partie. En général, néanmoins, l'on en parle comme d'un accès de goutte, le premier dont le Roi ait été attaqué dans sa vie. Quoiqu'il en soit de la nature du mal, l'incommodité n'est point passagère: Et, quoique, suivant les rapports, après une assez bonne nuit, le Roi se trouvât mieux le 18. au matin, il fut jugé cependant, & S. M. jugea Elle-même, que son état ne lui permettoit point d'assister au Cercle de la Reine, puisque l'enflure du pié, qu'on avoit dû emmailloter, ne souffroit point, qu'il se tînt debout 3. ou 4. heures de suite, suivant l'usage. Durant le cours de la journée, Elle donna encore une très-longue Audience à Mr. *Addington*; & l'on espère, que, le mal étant parfaitement local, sa santé n'en souffrira d'ailleurs point d'atteinte. Les Ministres & Grands-Officiers de la Cour ont donné, à leurs Hôtels, en l'honneur du jour, les Repas accoûtumés: Et le soir, pendant que plusieurs Maisons publiques & principaux Edifices de la Capitale étoient illuminés, il y eut Concert avec partie de Jeu chez la Reine: La Compagnie se sépara dès les 11. heures du soir. Au reste, rien de plus fastidieux que les longs détails, que nos Feuilles publiques offrent, suivant leur usage annuel, du cérémonial & de la parure du Cercle: Nous en exceptons seulement une circonstance: C'est que, ce Cercle étant le premier de l'année, les Elèves de l'Hôpital de *Christ*, fondé pour l'éducation de quarante Jeunes-gens destinés au service de la Marine, se trouvèrent, (conformément à ce qui est prescrit par la Charte de *Charles* II,) leur Précepteur, Mr. *Gwynne*, à la tête, dans l'Antichambre, tenant en mains les Livres & Dessins, qui servoient de preuve des progrès, qu'ils avoient faits dans les Mathématiques, par rapport à la Science nautique. La Reine passant avec les Princesses par l'Antichambre pour se rendre à la Salle du Cercle, chacun de ces Elèves, dont aucun n'est au-dessus de l'âge de 17. ans, leur furent présentés par le Président de l'Institut, Sir *J. W. Anderson*, & par le Trésorier *James Palmer*: Sa Maj. & les Princesses les accueillirent avec bonté, examinèrent plusieurs de leurs Livres & Dessins: Mais, comme la Charte exige, que le Compte-rendu de l'Institut soit remis au Roi en personne, cette partie de la Solemnité ne put avoir lieu, quoique le Président l'eût entre les mains, imprimé avec élégance: Ce Compte-rendu contient non-seulement l'état actuel de l'Institut, les noms des Elèves, leur âge, condition &c., mais encore la Liste de tous ceux qui en sont sortis depuis sept ans, avec les détails de la profession qu'ils ont embrassée au service de la Patrie, le service auquel ils sont employés &c. — De pareils traits méritent d'être rapportés, parce qu'ils caractérisent l'esprit National, tendant toujours à perfectionner les moyens, par lesquels la *Grande-Brétagne* a accrû sa puissance Navale au point, où on la voit aujourd'hui; puissance, qui lui seroit moins enviée, si elle ne s'en servoit, en augmentant sa propre prospérité, qu'à accroître aussi la masse des biens, que la Navigation & le Commerce général peuvent procurer à l'Humanité, mais non à l'opprimer & à ajouter ainsi à la masse des maux, que les suites de la Révolution *Françoise* ont entraînés ou entraînent encore pour plus d'une Nation sur le Continent de l'*Europe*."

„ Les Nouvelles, au reste, sont stériles: Il est certain, qu'il existe des Négociations, des Négociations de Paix peut-être, mais lointaines, lentes, & telles qu'on les a vuës déjà depuis plusieurs années, sans produit ni efficacité. Le Messager-d'Etat *Faulkener* est parti pour *Vienne* avec des Dépêches, qui sont le résultat d'un Conseil du Cabinet, tenu avant-hier. L'on a reçu, par une Malle de *Portugal*, de nouveaux renseignemens sur le prix, auquel cette Puissance & l'*Espagne* ont dû acheter leur Neutralité du Gouvernement *François*. Ces renseignemens toutefois, il faut l'avouër, sont fort vagues, pour autant du moins qu'ils ont transpiré dans le Public. (*Nous pourrons en parler plus amplement ailleurs.*)"

„ *Ann. conf. à* 3. p. c. 56. & demi. L'*Omnium* à un disconte de 4. & demi. "

On avertit, de la part du Directeur & des Commissaires de la Négociation de Rentes-Viagères, converties en Rentes rembourſables (Los-Renten,) *à la charge de Planteurs en l'Iſle* Américaine Danoiſe *de* STE. CROIX, *qu'on vaquera Mercredi* 1. *Février prochain, & pendant le cours du dit mois, tous les Mercredis & Jeudis, depuis* 9. *heures jusqu'à midi, au Comptoir* d'ARNOLD FINMAN *à* Amſterdam, *au payement d'une année d'Intérêts, à raiſon de quatre & demi pour-cent, en retirant les Coupons échéant à cette époque* (1. *Février* 1804;) *& de plus, qu'il a été fait en préſence de Notaire & Témoins le tirage au ſort de* 39. *Obligations, portant les* N°. 3. 15. 25. 43. 46. 62. 99. 102. 113. 123. 165. 235. 260. 286. 299. 309. 379. 409. 436. 454. 458. 459. 472. 531. 547. 551. 552. 599. 636. 649. 686. 689. 693. 718. 724. 747. 753. 756. *& 763; lesquelles Obligations ſeront rembourſées à l'époque indiquée, contre remiſe d'icelles & des Coupons y appartenans, tandis qu'on n'en payera aucuns Intérêts ultérieurs. — On avertit de plus, de la part du Directeur & des Commiſſaires de la Négociation de* Rentes-Viagères, *converties en* Rentes rembourſables (Los-Renten,) *à la charge de feu* ENGEL VAN BEVERHOUT, *ſous l'Hypothèque de ſa Plantation* Beverhoutsberg, *en l'Iſle* Américaine Danoiſe *de* ST. JEAN, *les Porteurs des dites Obligations, que Mercredi* 1. *Février prochain, & pendant tout ce mois, les Mercredis & Jeudis, le matin depuis* 9. *heures jusqu'à midi, on vaquera, au Comptoir ſus-dit, au payement d'une année d'Intérêts échuë alors, à raiſon de* 4. *pour-cent du Capital reſtant de* 45. *pour-cent, ce qui fait f* 18. *pour une Obligation de f* 1000. *reduite aujourd'hui par les rembourſemens ſucceſſifs à f* 450, *& proportionnellement d'autant moins pour les autres, tandis que ces payemens ſeront notés ſur les Obligations mêmes.*

HERMAN-ALBRECHT INSINGER, *comme Succeſſeur de Mrs.* S. & N. G. DEL & Comp., *dans la Direction d'une Négociation à la charge de quelques Planteurs en les Iſles* Américaines Danoiſes *de* STE. CROIX, ST. THOMAS, *&* ST. JEAN, *avertit, que, du ſçu & de l'aveu de Mrs. les Commiſſaires de la dite Négociation, il ſera vaqué à ſon Comptoir à* Amſterdam, *tous les Jeudis pendant le mois de Février, depuis les* 9. *heures du matin jusqu'à midi, à l'effet de retirer les Coupons, échéant le* 1. *Février* 1804, *contre payement de* 6. *p. c. d'intérêts, faiſant f* 36. *ſur f* 600. *de Capital.*

On ſe propoſe de vendre publiquement le 14. *Février* 1804, *à* 10. *heures du matin à la Maiſon de l'Aubergiſte* Antoniſſen *au Village de* GINNEKEN *près* Breda, *la Campagne nommée* le Château de BOUVIGNE *ou* BOUVERYEN, *ſituée proche de* Ginneken; *entourée d'un étang très-vaſte & extrêmement poiſſonneux, communiquant avec la Rivière de la* Mark *par le moyen d'une Ecluſe; ayant un Jardin & Verger ſpacieux, garnis de toutes ſortes de fruits, ainſi que de Serres & Couches. Le premier étage du dit Château comprend deux grands Sallons de compagnie, un Sallon à manger, un Cabinet, une Chambre à loger, une à proviſions, tous plafonnés & tapiſſés ſur toile, un Corridor pavé de marbre blanc & plafonné, ainſi que l'eſcalier qui conduit au grenier: Le ſecond étage comprend deux Chambres à coucher plafonnées & tapiſſées, quatre Chambres ſemblables non-plafonnées, un Corridor plafonné, un Cabinet à coiffer, toutes les Chambres garnies de foyers à la moderne. A l'une des extrémités eſt une Tourelle formant un joli Cabinet au grand Sallon & à une des Chambres à coucher; un Appartement de Domeſtique au Grenier; & au-deſſus un Obſervatoire ou Belvedère. Sur une belle Baſſe-cour il ſe trouve une Maiſon de ferme à deux étages, contenant une Cuiſine, Chambre de Cocher, Cave &c.; une Remiſe pour ſix Voitures, des Ecuries pour huit Chevaux, une grange, poulailler, & Menagerie. Au Château il y a des Caves vaſtes & voûtées, une Cuiſine, Citerne &c. Une Porte d'entrée conduit à la Forêt de Sapins, (qui a cinq lieuës de circuit, offrant les plus belles promenades,) par une Allée de tilleuls. L'intérieur du Château, ainſi que la Maiſon de ferme, les Remiſes & la Porte d'entrée, ont été rebâtis & bâtis à neuf depuis deux ans. Cette Propriété comprend quatre bonniers & 96. toiſes de* Brabant. *En attendant la Vente publique de cette Campagne, elle reſte toujours à vendre de gré à gré; &, pour avoir à cet égard, ainſi qu'à d'autres, des informations ultérieures, on peut s'adreſſer au Propriétaire demeurant au Château, qui le fera montrer auſſi tous les jours, de midi à* 2. *heures excepté le Samedi & le Dimanche, à ceux qui l'en préviendront d'avance.*

A LEYDE, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*

NUMERO IX.

SUPPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES, publiées à LEYDE, le 31. Janvier 1804

EXTRAIT d'une Lettre de WASHINGTON, *Réſidence du* CONGRÈS *de l'*AMÉRIQUE-UNIE, *du* 1. *Décembre* 1803.

" AVANT-HIER, Mr. *Merry*, arrivé ici depuis quelques jours, a eu ſa premiére Audience du Préſident *Jefferſon*, auquel il a remis ſes Lettres de créance, en qualité d'Envoyé-Extraordinaire & Miniſtre-Plénipotentiaire de S. M. *Britannique* près des *Etats-Unis*. — Le Chef actuel de notre République, ayant vu ratifier par la pluralité du Congrès ſes vuës & ſes Négociations pour l'acquiſition de la *Louiſiane*, a fait choix du Général-Major *Wilkinſon*, afin d'aller prendre poſſeſſion de cette Province, en qualité de Commiſſaire de ſa part. L'on ne ſçait pas encore, quelle ſera la conduite du Gouverneur *Eſpagnol* en cette occaſion. Le Miniſtre de S. M. *Catholique* près du Congrès, ſe trouvant ſans Inſtructions pour un cas auſſi imprévu, a dû ſe contenter de préſenter un Mémoire, contenant ſes remarques & réflexions ſur la meſure, projettée par le *Pouvoir-Exécutif*, & que le Congrès venoit d'approuver à la pluralité, en accordant les Sommes néceſſaires pour ſon exécution. Ce Mémoire, s'il ne contient pas une Proteſtation formelle, montre néanmoins, que, du côté de l'*Eſpagne*, l'on prévoit aſſez les ſuites éventuelles d'une telle ceſſion & priſe de poſſeſſion: Mais, du côté du Préſident *Jefferſon* & de ſon Parti, l'on ne diſſimule pas non plus, que, ſi l'on ne parvient à ſes fins *par voye de Négociation*, l'on ſe procurera *par la voye des armes* la poſſeſſion, non-ſeulement de la *Louiſiane*, mais auſſi de l'une & de l'autre *Floride*. C'eſt ce qui eſt clairement dit dans *le Rapport du Committé*, dont voici la concluſion."

FIN du RAPPORT *fait au* CONGRÈS *concernant l'acquiſition de la* NOUVELLE-ORLÉANS *& de la* LOUISIANE.

" Depuis la conſidération des faits, que nous venons d'expoſer, l'on ne peut point ne pas appercevoir, que la poſſeſſion de la *Nouvelle-Orléans* & des deux *Florides* ſera non-ſeulement requiſe pour la convenance des *Etats-Unis*, mais qu'elle ſera auſſi *demandée par les beſoins les plus impérieux* (*demanded by the moſt imperious neceſſities.*) Le *Miſſiſſipi* & ſes branches, avec les autres Rivières, dont nous avons fait ci-deſſus l'énumération, emportent dans leurs lits les eaux d'une étenduë de Pays, qui ne comprend peut-être pas moins que la moitié de l'univerſalité de notre Territoire, contenant dans ce moment une huitiéme partie de notre Population, & s'augmentant progreſſivement avec une rapidité, qui ſurpaſſe ce que l'expérience peut nous préſenter dans aucun Siècle antérieur, ou chez aucune autre Nation. Les deux *Florides* & la *Nouvelle-Orléans* commandent les iſſuës de nos Rivières dans la Mer; & *nos intérêts les plus eſſentiels exigent, que nous nous en procurions la poſſeſſion* (*our beſt intereſts require, that we ſhould get poſſeſſion of them.*) Cette néceſſité, toutefois, ne réſulte point d'une *diſpoſition à augmenter notre Territoire*, puiſque ni les *Florides* ni la *Nouvelle-Orléans* n'offrent aucun autre motif, qui nous y puiſſe engager, que ſimplement leurs rapports Géographiques avec les *Etats-Unis:* Mais, ſi nous portons nos vuës plus loin, vers le libre uſage du *Miſſiſſipi*, du *Mobile*, de l'*Apalachicola*, & des autres Rivières *Occidentales*, ſoit pour ce qui nous regarde nous-mêmes ou notre Poſtérité, la *Nouvelle-Orléans* & les deux *Florides* DOIVENT *devenir une partie des* ETATS-UNIS, *ſoit par achat ou* PAR CONQUÊTE, (MUST *become a part of the* UNITED-STATES, *either by purchaſe or* BY CONQUEST.) "

" La grande Queſtion donc, qui s'offre à nous, eſt de ſçavoir, ſi, dans le moment préſent, nous poſerons les fondemens de la Paix pour l'avenir, en propoſant un prix raiſonnable & équivalent, ou ſi, dans la ſuite, nous nous expoſerons aux hazards & aux horreurs de la Guerre? Le Gouvernement des *Etats-Unis* eſt différemment organiſé de tout autre Gouvernement au monde. Son objet, c'eſt *le bonheur de l'Humanité;* ſa Politique & ſes intérêts ſont de pourſuivre *le droit par de droits moyens.* La Guerre eſt le grand fléau du Genre humain; il ne faut jamais y avoir recours que dans des cas de la plus impérieuſe néceſſité. Un Gouvernement ſage l'évitera, lorsqu'il peut remplir *ſes vuës* par des meſures pacifiques. Les *Princes combattent pour la gloire;* & le ſang & les tréſors de leurs Sujets eſt le prix, par lequel ils la payent. Chez toutes les Nations, le Peuple porte le fardeau de la Guerre; &, dans les *Etats-Unis*, *le Peuple gouverne:* Ses Repréſentans ſont les Gardiens de ſes Droits; & il eſt du devoir de ces Repréſentans de prendre des meſures contre tout événement, qui pourroit, même dans un tems encore éloigné, compromettre les intérêts & le bien-être de la Nation. Nous pouvons, à la vérité, nous voir reſtituer nos Droits par Traité; mais il y a un manque de fortitude à appliquer des remédes temporaires à des maux permanens, en im-

posant par-là à notre Postérité un fardeau, que nous devrions porter nous-mêmes. S'achat peut se faire, nous ne devons pas hésiter. Si la tentative échouë, nous aurons rem pli un important devoir. La Guerre en peut être le résultat: Mais la Nation *Américaine*, sa tisfaite de notre conduite, sera animée d'un seul esprit, & réunira tout ce qu'elle a de for ces & d'énergie dans cette contestation. Les Puissances Etrangères seront *convaincuës*, que *ce n'est pas une Guerre d'aggrandissement* de notre part, & n'éprouveront par conséquen point de jalousies déraisonnables envers nous. Nous aurons *prouvé*, *que nous avions la ju stice pour but*; on verra, que nos propositions ont été honnêtes; & il sera reconnu, que no *tre Cause est honorable*. Si des Alliances alors sont nécessaires, elles pourront être avanta geusement formées. Nous aurons mérité, & par conséquent nous posséderons la confiance générale. Nos mesures soutiendront l'épreuve, justifiées non-seulement à nos propres yeu & à ceux de notre Patrie, mais à ceux du Monde entier. "

„ Sous un autre point de vuë encore, il seroit peut-être préférable de faire l'achat, at tendu qu'on croit, que nous aurons besoin d'une moindre Somme pour cet objet, qu'il ne seroit nécessaire de dépenser, si nous tentions de *prendre possession de ces Pays par la force* les dépenses d'une Guerre étant réellement presque toujours incalculables. Le Commit n'a point d'information devant lui, pour constater le montant, auquel l'achat pourroit se faire; mais l'on espère, qu'*au moyen de deux Millions de Dollars, qu'on a déjà en main le prix ne sera pas déraisonnable*. L'on a suivi la même marche, pour effectuer le dessein de régler nos différends avec la Régence d'*Alger*, en y appropriant un Million de Dollars *préa lablement à l'ouverture de la Négociation*; & nous avons depuis *éprouvé les effets avanta geux de cette méthode*. "

„ Pénétré donc de ces considérations, le Committé recommande l'adoption de la Résolu tion, qui lui a été renvoyée, dans les termes suivans: " *Résolu*, qu'une Somme de deux „ Millions de Dollars, additionnelle à celle qui a déjà été précédemment accordée, sera af „ fectée, pour défrayer toutes dépenses, qui pourroient être occasionnées, par rapport „ à la communication entre les *Etats-Unis* & les Nations Etrangères; laquelle Somme „ sera prise sur tout Argent, qui pourra se trouver au Trésor n'ayant point d'autre affecta „ tion, à l'effet d'être employée sous la direction du Président des *Etats-Unis*, lequel, en „ cas de besoin, est autorisé par la présente à emprunter la dite Somme, ou partie d'icelle, „ dont le Compte sera remis, le plutôt possible, devant le Congrès. "

EXTRAIT d'une Lettre de CONSTANTINOPLE *du* 15. *Décembre.*

„ *Selim* III. vient de perdre le *Capitan-Pacha*, *Hussein*, son Allié, & l'un des appuis de son Trône. *Hussein*-Pacha, revenu à-peine des Eaux de la *Morée* avec une partie de l'Escadre *Ottomanne*, est mort à *Constantinople*. Il est décédé ici le 9. de ce mois, dans un âge assez avancé, après une Maladie de peu de durée. Le *Sultan* a été vivement affecté de cette perte; & il a prouvé la sincérité de sa douleur par son respect pour les dernières volontés du défunt. Dès le lendemain du décès de *Hussein*-Pacha, *Sa Hau tesse* donna des ordres pour l'exécution pleine & entière de toutes les dispositions d'une espèce de Mémoire pour le Gouvernement, qu'il avoit rédigé peu avant de mourir. Le passage le plus remarquable de ce Mémoire étoit la désignation, faite par le feu Grand-Amiral, du Vice-Amiral *Catir*-Bey, comme le plus digne de lui succéder, par mi tous les Officiers de la Marine *Ottomanne*, tant sous le rapport des talens que sous ce lui de l'attachement pour la *Porte*: *Catir*-Bey a été déclaré sur-le-champ *Capitan-Pa cha*. Les demandes particulières de *Hussein*-Pacha, toutes écoutées également, sont la vente la plus prompte de ses Biens; l'emploi de leur produit à l'acquittement des Dettes considérables, contractées pour fournir à ses dépenses de représentation; la remise du reste de sa Succession à sa Veuve, Soeur du *Grand-Seigneur*; la liberté de tous ses Esclaves, &c.

„ Mr. *Stratton*, qui remplace ici l'Ambassadeur *Anglois*, Mr. *Drummond*, avec le Ca ractère de Ministre-Plénipotentiaire, a eu nouvellement sa première Audience solemnelle en cette qualité, tant du *Grand-Visir* que du *Reis-Effendi* ou Ministre des Affaires Etrangères. L'heureuse issuë des dernières Négociations avec les *Beys* d'*Egypte*, termi nées par la médiation du dernier Envoyé *Britannique*, a répandu ici une grande joye, & a commencé dès-à-présent à ranimer notre Commerce. De nouvelles Expéditions Com merciales se préparent pour l'*Egypte*; deux Bâtimens *Raguſains*, chargés les premiers pour *Alexandrie*, n'attendent plus qu'un vent favorable pour partir. En même tems plu sieurs Négocians *Turcs* & *Grecs* se disposent à se rendre eux-mêmes en *Egypte*, dans le dessein de se fixer en cette Province, & d'y rétablir les anciennes relations Commercia les avec les principales Places du *Levant*, en particulier avec *Constantinople*. En effet ces relations, rompuës par la descente des *François* en *Egypte*, n'étoient point reprises en core jusqu'aujourd'hui. Les projets, formés maintenant pour cet effet, indiquent une

plus grande confiance du Commerce dans la dernière pacification de la Province que dans les précédentes. Cette confiance repose sur le rétablissement de l'ancien ordre des choses en *Egypte*, ou de l'Autorité des *Beys*, trop puissans & trop considérés dans le Pays pour que la *Porte* les éloignât jamais impunément des affaires. L'activité de nos Négocians est encouragée encore en ce moment par la preuve, qu'ils viennent d'avoir sous les yeux, des heureux effets des premières intelligences entre les Commandans *Turcs* & les Chefs des *Mamelouckes*. On a eu ici, ces jours passés, la satisfaction, inconnuë depuis longtems, de voir entrer dans le Port quatre Navires *Européens*, venant d'*Alexandrie*, avec des Chargemens de Riz, de Caffé & de toutes sortes d'Epiceries. "

" Malheureusement le repos & le bon ordre ne semblent pas aussi près d'être rétablis dans une partie des Provinces *Européennes*. Les Rebelles de la *Romélie*, qui ne quittent pas les armes, ont fait de nouveaux mouvemens, & combattu avec succès les Troupes *Turques*. Ces dernières, dans un engagement formel entre elles & les Révoltés, ont eu tout-à-fait le dessous, de manière à être obligées depuis de se tenir simplement sur la défensive. Cependant l'un des Chefs de cette Rebellion, qui s'étoit retiré en *Asie*, y a été découvert & est tombé au pouvoir de la *Porte*. Les Officiers du Gouvernement se sont saisis de sa personne, & on attend dans peu sa Tête à *Constantinople*. "

De FRANCFORT, *le* 25. *Janvier* 1804. La querelle entre l'Electeur-Archichancelier & l'Electeur de *Hesse*, relativement à l'occupation de quelques Possessions de la Noblesse Immédiate, & dans laquelle on avoit déjà de part & d'autre déployé l'appareil Militaire & fait valoir la force, n'aura point les suites fâcheuses qu'on pouvoit redouter. L'extrémité d'une lutte ultérieure à main armée entre les deux Princes a été prévenuë par la résolution de la Cour de *Cassel* de rappeller ses Troupes de toutes les Dépendances de l'Ordre-Equestre occupées par elles, en se réservant ses droits par une Proclamation. Mais, d'un autre côté, les affaires intérieures de l'*Empire* viennent d'être embrouillées davantage par l'extension nouvelle, que l'un des Princes vient de donner aux prises-de-possession actuelles, en faisant occuper jusqu'aux Domaines d'un Comte d'*Empire*, d'un Membre du Corps *Germanique*, par conséquent, à qui la Constitution, outre la Supériorité-Territoriale, accorde même le droit de séance à la Diète. Cet exemple a été donné par le Prince de *Nassau-Usingen*, à l'égard de la Seigneurie de *Reiffersberg*, appartenant au Comte de *Bassenheim*. Cette conduite, en attendant, vient d'attirer au dit Prince un Mandat de la Chambre Impériale de *Wetzlar*, qui lui ordonne, sous peine d'Amende, de tout réparer sans délai. Mais ce qui semble promettre, que ces différends s'arrangeront encore à l'amiable, c'est la Note, adressée, le 16. Décembre, par le Ministre des Relations-Extérieures à *Paris*, à Mr. de *Wächter*, Député de l'Ordre-Equestre, au sujet des procédés de la Cour de *Munich* envers cet Ordre. En voici la teneur.

" *Le* Premier-Consul, *fermement résolu de maintenir l'existence Politique de l'Ordre-Equestre Immédiat, a (d'après la Déclaration remise à Mr. le Comte de* Cobenzel) *chargé son Ministre à* Munich *de faire tout ce qui sera nécessaire pour arrêter toutes les entreprises & actes de violence, que l'Electeur s'est permis contre l'Ordre-Equestre Immédiat : Il a fait faire aussi une Déclaration dans ce sens à Mr. de* Cetto. *Le Ministre est entièrement convaincu, d'après ces dispositions, que l'Electeur s'empressera de rendre à l'Ordre-Equestre pleine & entière justice.*"

" *Le Ministre désire aussi, que l'Ordre-Equestre s'arrange à l'amiable, pour tous les points en contestation, tant avec l'Electeur de* Bavière *qu'avec les autres Princes, & que le Recès de la* Députation *serve de base à tout accommodement. Il croit, qu'on trouveroit les dispositions les plus favorables pour un pareil accommodement, tant du côté de la* Bavière *que des autres Princes, & que l'Ordre-Equestre devroit informer incessamment les Cours de* Vienne, *de* Pétersbourg *& de* Berlin, *de son dessein de s'arranger à l'amiable. Il croit aussi, qu'il seroit bon, qu'on parlât de ces dispositions à Mr. de* Cetto. "

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *jusqu'au* 4. Pluviôse (25. *Janvier.*)

" L'Audience, que la Députation solemnelle du *Corps-Législatif* a euë, le 1. de ce mois au matin, du *Premier-Consul*, n'est pas la seule donnée Dimanche par ce Chef-Magistrat. A 3. heures de l'après-midi, il a reçu le Corps Diplomatique. On a remarqué, à cette Audience, l'absence du Ministre des Relations-Extérieures, le Citoyen *Talleyrand*, qui étoit malade depuis plusieurs jours. Ce que cette Audience Diplomatique a offert au reste de plus digne d'attention, c'est que Mr. *Stapfer*, Ministre de la République *Helvétique*, y a présenté ses Lettres de recréance. Aussi-tôt après les Ministres étrangers, ont été présentées encore au *Premier-Consul* les Députations des Collèges

Electoraux des Départemens de la *Côte d'or* & de *Saône & Loire*, Chefs-lieux *Dijon* & *Macon*, ainſi qu'une autre Députation de la *Banque de France*: Les Généraux *Marmont* & *Duhem* exprimèrent, à la tête des deux premières, l'attachement de leurs Commettans à la perſonne de *Bonaparte*. Huit jours plutôt, le Général *Canclaux* s'étoit acquitté de la même tâche, au nom du Collège Electoral du Département de *Seine & Oiſe*, Chef-lieu *Verſailles*. Avant l'Audience Diplomatique de Dimanche dernier, il y eut, comme de coûtume, grande Parade dans la Cour des *Tuileries*. Cette Parade ſe diſtingua par la préſence de deux Régimens *Italiens*, auxquels encore le *Premier-Conſul* donna des Drapeaux & Etendards, de même qu'il en donna enſuite à deux Régimens *François*."

„ Le Miniſtre de la Marine, Contre-Amiral *Decrès*, après avoir achevé la dernière inſpection des armemens contre l'*Angleterre*, commencée par le *Premier-Conſul* en perſonne, eſt retourné auſſi à *Paris* de ſa tournée la ſemaine dernière. On eſt presque ſans rapports des Côtes, excepté ceux d'une activité non-interrompuë dans les préparatifs expéditionnaires, & de la réquiſition toujours plus générale de tous Marins, tant pour le ſervice de l'Escadre de *Breſt* que pour celui de la Flottille Nationale. L'affaire, qui y eut, le 28. *Ventôſe* (19. Janvier,) entre une Diviſion de la Flottille & quelques Croiſeurs *Anglois*, ſur la Côte de *Flandre*, n'a point été éclaircie davantage par le *Moniteur*. D'après des avis particuliers, une Diviſion de Bateaux, partie le dit jour d'*Oſtende* pour *Boulogne*, fut apperçuë, peu après ſa ſortie, par deux Bricks *Anglois*, qui la pourſuivirent vigoureuſement, mais dûrent enfin céder au feu des Bateaux & de l'Artillerie du rivage, ſous la protection de laquelle la Diviſion entra enſuite à *Dunkerque*. En attendant, le *Journal officiel* a annoncé avant-hier un autre fait d'armes ſemblable, mais avec moins de préciſion encore, comme ſans indiquer de date. " Une Diviſion de „ Flottille (ce ſont les termes) a eu un engagement, entre *Dunkerque* & *Granville*, „ avec des Corvettes *Angloiſes*. Après une demi-heure de Combat, les Corvettes ont „ été obligées de prendre le large & de profiter de la ſupériorité de leur marche pour „ aller ſe réparer dans leurs Ports. "

„ *Cinq p. c. conſ.* 55. Francs. Actions de la *Banque de France*, 1075. Francs. "

De LEYDE, *le* 30. *Janvier*. Le manque de place nous a obligés, l'avant-dernier Ordinaire, de nous borner à rapporter brièvement quelques-unes des diſpoſitions du Concordat, conclu avec le *St. Siège* par le *Premier-Conſul* de *France*, pour la République *Italienne*. Nous allons commencer maintenant d'inſerer le Texte de cet Acte important.

CONCORDAT entre la République *Italienne* & *Sa Sainteté Pie* VII.

„ *Le* Préſident *de la République* Italienne, Premier-Conſul *de la République* Françoiſe & Sa Sainteté *le Souverain-Pontife* Pie VII, *ont nommé reſpectivement, pour leurs Miniſtres Plénipotentiaires; le* Préſident *de la République* Italienne, Premier-Conſul *de la République* Françoiſe, *le Citoyen* FERDINAND MARESCALCHI, *Conſulteur-d'Etat & Miniſtre des Affaires-Etrangères, réſidant auprès de ſa perſonne, muni de ſes Pleins-Pouvoirs;* Sa Sainteté, *Son Eminence* D. JEAN-BAPTISTE CAPRARA, *Cardinal-Prêtre de la S. E. R. du Titre de* Saint-Onuphre, *Archevêque de* Milan, *& Légat* à latere *de* Sa Sainteté *& du* Saint Siège *en* France, *muni de Pouvoirs en bonne & due forme: Leſquels, après échange fait des Titres de leur Plénipotence reſpective, ſont convenus de ce qui ſuit:* "

PROŒMIUM.

„ Le *Préſident* de la République *Italienne*, *Premier-Conſul* de la République *Françoiſe* & *Sa Sainteté* le Souverain-Pontife *Pie* VII, animés d'un égal déſir de voir établir, dans la ſus-dite République, un réglement fixe ſur ce qui concerne les affaires Eccléſiaſtiques, & voulant que la Religion *Catholique Romaine* ſoit conſervée intacte dans ſes Dogmes, ſont convenus des Articles qui ſuivent: "

ART. I. La Religion *Cath. Apoſt. Romaine* continuë d'être la Religion de la République.

II. *Sa Sainteté* mettra, dans les formes légales, ſous la Juriſdiction Métropolitaine des Egliſes Archiépiſcopales de *Milan*, *Bologne*, *Ravenne* & *Ferrare*, les Egliſes Epiſcopales dont les noms ſuivent. Les Sièges de *Breſcia*, de *Bergame*, de *Pavie*, de *Como*, de *Crema*, de *Novarre*, de *Vigevano*, de *Cremone* & de *Lodi*, ſeront ſous la Juriſdiction Métropolitaine de l'Archevêché de *Milan*, dont ils ſont ſuffragans. Ceux de *Modène*, de *Reggio*, d'*Imola* & de *Carpi*, ſeront ſuffragans de l'Archevêché de *Bologne*. Ceux de *Ceſène*, de *Forli*, de *Faënza*, de *Rimini* & de *Cervia*, ſeront ſuffragans de l'Archevêché de *Ravenne*. Ceux de *Mantoue*, de *Comacchio*, d'*Adria* & de *Vérone*, pour la partie qui appartient à la République *Italienne*, ſeront ſuffragans de l'Archevêché de *Ferrare*. (*La Suite ci-après.*)

A LEYDE, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*